LE MO
LE MONDE OUVRIER

Les rendez-vous du 31e Congrès de la FTQ
PAGES 6 ET 7

UPPERKUT

FTQ

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) Nº 118 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2016

UPPERKUT

Promotion du français dans les télécommunications et l'aérospatiale
PAGE 4

CASADEL

Métier : auxiliaire aux services de santé et sociaux
PAGE 5

OXFAM-QUÉBEC

La FTQ lance un appel à la solidarité avec Haïti
PAGE 10

SALAIRE MINIMUM À 15 $ L'HEURE

Le mouvement prend de l'ampleur !

Une foule animée et enthousiaste a répondu à l'appel en participant, le samedi 15 octobre dernier, à une manifestation régionale à Montréal pour réclamer le salaire minimum à 15 $ l'heure.

DANIEL MALLETTE

Partis du parc Le Prévost, dans le quartier Villeray, de nombreux marcheurs et marcheuses ont fait résonner leur message le long des rues Christophe-Colomb et Jean-Talon dans les quartiers Rosemont, Villeray et Parc-Extension. Les syndicats affiliés de la FTQ ont encore une fois témoigné de leur solidarité en venant en grand nombre appuyer cette lutte sociale pour réduire les inégalités.

Les travailleurs et travailleuses qui ont mené ou mènent présentement la lutte dans leur milieu de travail pour le salaire minimum à 15 $ – Vieux-Port, Université de Montréal et Université McGill (AFPC) et résidences privées pour aînées (SQEES-298) – étaient également nombreux pour se faire entendre.

Les groupes syndicaux, étudiants et communautaires ont rappelé l'importance d'offrir un salaire décent, permettant à tous les travailleurs et travailleuses du Québec d'obtenir un salaire supérieur au seuil de faible revenu et de sortir de la pauvreté.

Alors que les luttes contre les inégalités et la précarisation du travail s'imposent comme prioritaires, la revendication d'un salaire minimum à 15 $ l'heure au Québec devient incontournable. Cette hausse touchera directement plus de un million de personnes, qui vivent avec 15 $ l'heure ou moins, soit 26 % des personnes salariées au Québec.

Les organisations qui sont à l'origine de la manifestation estiment qu'un consensus social est en train de se construire autour de la question du salaire minimum à 15 $ l'heure et qu'il est plus que temps que le gouvernement se mette au diapason de la population. En entrevue, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a d'ailleurs mentionné que le gouvernement du Québec, voyant la pression populaire augmenter, se montre un peu plus ouvert.

PAGE 4

JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Ensemble contre les iniquités

La Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec et Force jeunesse se sont joints à la FTQ pour demander d'une seule voix la fin des clauses de disparité de traitement en emploi. Lors d'une conférence de presse conjointe, le 23 octobre dernier, ils ont réclamé du gouvernement une action immédiate afin de modifier la Loi sur les normes du travail pour mettre fin à ce qu'on appelle aussi les « clauses orphelin », qui touchent principalement les jeunes travailleurs et travailleuses.

PAGE 5

Une hausse marquée du salaire minimum au Québec ne causera pas de « bombe atomique »

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) publiait dernièrement une étude sur les effets réels d'une hausse importante du salaire minimum au Québec.

PAGE 12

CERTAINS IRRITANTS

Projet de loi nº 53

Présente devant la Commission de l'économie et du travail, le 5 octobre dernier, la FTQ a salué le projet de loi nº 53, Loi actualisant la Loi sur les décrets de convention collective en vue principalement d'en faciliter l'application et de favoriser la transparence et l'imputabilité des comités paritaires, qui respecte le consensus intervenu au sein du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM).

PAGE 12

VINCENT LECLAIR

Le Camp de formation des jeunes de la FTQ
PAGE 3

Campagne contre l'AECG
PAGE 10

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

DANIEL MALLETTE

Les travailleuses de l'hôtel ÉconoLodge ont fait la grève pour le respect

Les syndiquées de l'hôtel ÉconoLodge de Québec, membres de la section locale 9400 du syndicat des Métallos, ont fait cinq semaines de grève. À la suite d'un changement de propriétaire, la direction refusait de respecter la convention collective et les droits des travailleuses. Les vacances n'étaient pas payées, l'ancienneté n'était pas respectée, bref, la direction ne reconnaissait pas la convention. Un règlement est survenu le 28 octobre. *« Il a fallu une grève pour que l'employeur reconnaisse le syndicat et respecte les travailleuses. Les salariées ont ainsi maintenu les acquis négociés au fil des années. Nous espérons maintenant que les relations de travail pourront redémarrer sur de meilleures bases »*, explique le représentant syndical des Métallos Pascal Loignon. Des 57 griefs qui étaient en suspens, 45 ont été réglés lors du blitz de négociations. Il en restera maintenant une dizaine qui seront discutés en comité de relations de travail et référés au besoin à un arbitre. ■

LE SCFP ET LE SQEES-298 S'ALLIENT

À la suite de la réforme Barrette et de la fusion d'établissements, les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux seront invités à voter sur leur affiliation syndicale aux mois de janvier et de février 2017. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298) sont maintenant en campagne pour continuer à offrir une représentation exemplaire à celles et ceux qui s'occupent des personnes malades et vulnérables.

Pour ces deux syndicats affiliés de la FTQ, la collaboration tenait de l'évidence. *« Lors de la dernière négociation de la convention collective du secteur public et, plus précisément, autour de la table sectorielle de la santé et des services sociaux, le SQEES-298 et le SCFP ont fait preuve d'un travail commun exemplaire,* explique le président du CPAS-SCFP, Pierre Soucy. *Il allait de soi que cette bonne entente perdure afin d'assurer les meilleurs résultats possible lors des votes à venir. »*

CLAUDE HÉON

Les nouvelles unités d'accréditation syndicale dans le milieu de la santé et des services sociaux seront composées de plusieurs milliers de membres, jusqu'à 5 000 à certains endroits. *« Avec de si larges unités, il aurait été tentant pour le SQEES-298 ou le SCFP de déposer, chacun de leur côté, des requêtes en accréditation partout où ils sont présents,* continue le président du SQEES-298, Richard Belhumeur. *Étant tous deux membres de la grande famille de la FTQ, il nous a semblé sage et intelligent de s'entraider plutôt que de rivaliser. D'un commun accord, nous avons donc résolu de ne pas déposer de requête l'un contre l'autre. »*

Déjà, aux quatre coins du Québec, les équipes des deux syndicats coopèrent sur le terrain où elles sont à pied d'œuvre. Des formations communes en vue du vote se donnent et des équipes ont commencé à rencontrer des membres pour échanger avec eux sur les avantages de choisir le SQEES-298 ou le SCFP, et de faire partie de la plus grande centrale syndicale au Québec, la FTQ.

Présentement, le SCFP et le SQEES-298 représentent 32 000 travailleuses et travailleurs dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les deux organisations sont persuadées que leur travail de coopération saura faire en sorte que la FTQ demeure un acteur important dans le secteur.

Vous pouvez visiter les sites Web des campagnes : SCFP : **lechoixsante.ca**; SQEES-298 : **syndicat.ca**. ■

Le conflit entre Delastek et Unifor passe en vitesse supérieure

Après 18 mois de conflit, la quarantaine de membres de la section locale 1209, appuyée par leur syndicat Unifor, a modifié sa stratégie en s'adressant directement à la clientèle desservie par leur employeur.

Ainsi, depuis le mois de septembre, une lettre expliquant l'attitude antisyndicale de cet employeur est distribuée à l'occasion de foires commerciales ou de rencontres qui réunissent des entreprises du secteur de l'aérospatial, dont certaines sont des clientes de Delastek. Des collègues syndicalistes ont même assuré une distribution à Los Angeles aux États-Unis.

Le syndicat s'est résolu à adopter cette nouvelle stratégie à la suite des dernières tentatives de règlement qui ont malheureusement échoué. *« Nous n'arrivons pas à nous entendre sur le moment où une pièce passe de la recherche et développement (travail non syndiqué) à la production (travail syndiqué). Avec une usine qui fonctionne comme si de rien n'était alors que 40 grévistes sont à la porte, on n'a pas à se questionner très longtemps. C'est évident qu'en ce moment, c'est le personnel non syndiqué de la recherche et développement qui fait le travail de production »*, a indiqué le représentant national d'Unifor, Luc Deschênes.

Outre le respect des droits syndicaux, les grévistes se battent aussi pour des conditions de travail décentes. Il faut en effet souligner que le salaire d'entrée dans cette entreprise est fixé à 10,70 $ l'heure, soit en deçà du salaire minimum, alors que le salaire moyen dans ce secteur d'activités varie entre 16,12 $ et 39,48 $. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les membres appuient activement la campagne pour un salaire minimum à 15 $. ■

SERGE DUPONT

Courir pour faire une différence

Il faisait frisquet, mais le soleil brillait en ce matin du 25 septembre. L'atmosphère était à la fête sur le pont Jacques-Cartier, alors que des milliers de marathoniens et marathoniennes, dont Patrice St-Onge, avocat à la section locale 1999 du syndicat des Teamsters, se réunissaient pour la grand-messe annuelle montréalaise du dépassement de soi.

BRIGITTE SOTTILE

Patrice St-Onge

Depuis 2008, Patrice St-Onge a amassé à lui seul près de 25 000 $ pour des causes qui lui tiennent à cœur. C'est le caucus de la condition féminine de sa section locale qui l'a motivé à amasser des fonds dans le but de lutter contre le cancer du sein en appuyant la Fondation Virage.

« L'argent remis à la Fondation Virage est versé dans un compte spécial qui vient directement en aide aux membres des Teamsters et à leur famille, explique Patrice. *Mes deux filles ont la chance d'être en santé, alors je me suis dit qu'il fallait que j'aide des femmes qui ont été moins chanceuses. »*

Avec son collègue Stéphane Morin, ils sont parvenus à amasser 4 000 $ en peu de temps. Tout comme des milliers d'autres Teamsters à travers le pays, ces deux militants veulent bâtir un pays plus solidaire et faire une vraie différence. Ils invitent d'ailleurs tous les membres Teamsters à faire preuve de générosité pour ces deux causes. Pour ce faire, visitez **viragecancer.org** et **leparados.com**

Merci à tous les généreux contributeurs qui les ont encouragés dans leur aventure.

Bravo ! ■

LE MO
LE MONDE OUVRIER

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
AQCPE; Marc-Édouard Joubert, Vincent Leclair, (CRFTQMM); Daniel Mallette (CRFTQ Suroît); Mathieu Dufour, Raphaël Langevin (IRIS); Clairandrée Cauchy (Métallos); Benoît Hamilton (SQEES); TUAC Québec; Marie-Andrée L'Heureux (UNIFOR); Serge Beaulieu, Rima Chaaban, Lise Côté, Josée Daoust, Eric Demers, Manon Fournier, Denise Gagnon, Carole Gingras, Stéphane Hudon, Patrice Gagnon, Serge Girard, Jean Laverdière, Marie-Josée Naud, Patrick Rondeau, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Anne Brissette, Coopérative Belvédère, Fonds de solidarité FTQ, Upperkut.

Photos
Clément Allard, Casadel, Martine-Moranise Belton, Michel Chartrand, CGT, CRFTQMM, CSF, Serge Dupont, Diane Du Tremble, Isabelle Gareau, Claude Héon, Serge Jongué, Vincent Leclair, Stephen Lurie (Flickr), Daniel Mallette, Métallos, Oxfam-Québec, Myriam Payette Bourdages, RVEUSPHOTO, Brigitte Sottile, TUAC Québec.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
39 250 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérome.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

RETRAITE ET ASSURANCES COLLECTIVES

La FTQ toujours en action !

Beaucoup d'encre a coulé à propos de la retraite et des assurances collectives depuis le dernier congrès de la FTQ. Les gouvernements sont intervenus à plusieurs reprises dans ce dossier, sans nécessairement agir dans notre intérêt.

La mobilisation contre le projet de loi nº 3 qui proposait de modifier les régimes de retraite municipaux et qui s'en prenait, notamment, aux droits acquis des travailleurs et travailleuses, a été à la hauteur de la colère de nos membres. Le gouvernement Couillard a fait la sourde oreille en adoptant cette loi injuste alors qu'existaient des possibilités beaucoup plus raisonnables pour aborder la question de la santé financière de certains régimes.

Heureusement, quelques bonnes nouvelles sont venues éclaircir ce tableau. Nous nous sommes débarrassés de Stephen Harper. Comme il s'était engagé à le faire en campagne électorale, le nouveau premier ministre Justin Trudeau a ramené l'âge de la retraite à 65 ans, bonifié le Supplément de revenu garanti pour les plus faibles revenus et rétabli le crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs.

Mais tout est loin d'être réglé dans le dossier de la retraite et des assurances collectives. La récurrence des débats à ce sujet dans l'espace public et au sein du mouvement syndical témoigne de l'importance de ces enjeux. Le laxisme de nos gouvernements est injustifiable. Que l'on pense à la hausse incontrôlable du prix des médicaments, périlleuse pour nos assurances collectives, à la multiplication des disparités de traitement dans nos milieux de travail ou au maigre revenu qu'offre le Régime de rentes du Québec à une grande partie de la population, tout particulièrement aux femmes, nul besoin de nous convaincre de l'urgence d'agir.

Vous serez des centaines à participer au 31e Congrès de la FTQ. Pour l'occasion, un nombre impressionnant de résolutions ont été reçues en lien avec la retraite et les assurances collectives. Vos préoccupations et vos idées novatrices sont au cœur même de ces résolutions.

Sans aucun doute, le dossier de la retraite et des assurances collectives nous tiendra encore bien occupés pour les trois années qui s'en viennent. Les positions que nous adopterons lors de notre 31e Congrès forgeront le plan d'action de la centrale et les positions qu'elle défendra en votre nom. Militants, militantes, dessinons l'avenir ensemble ! ■

MICHEL CHARTRAND

Manifestation de la coalition pour la libre négociation en 2014.

14e CAMP DE FORMATION DES JEUNES DE LA FTQ

En mode congrès !

Est-ce que le syndicalisme intéresse encore les jeunes ? Est-ce que les jeunes sont préoccupés par les enjeux de société qui touchent le monde du travail et l'action politique ?

Plus de 120 jeunes militants et militantes de la FTQ, provenant de tous les secteurs d'activités, ont répondu par l'affirmative à cette question en participant au 14e Camp des jeunes qui s'est tenu du 28 au 30 septembre dernier à la Station touristique Duchesnay.

Cette activité annuelle organisée par le comité des jeunes de la FTQ permet aux jeunes syndicalistes de se réunir en retraite fermée pour réfléchir et échanger sur les grands enjeux de la société et approfondir des dossiers syndicaux et sociopolitiques au gré de l'actualité. C'est aussi un moteur de mobilisation pour les jeunes membres qui peuvent ainsi tisser des liens entre eux et débattre de la place des jeunes dans les grandes orientations de leur centrale.

À la veille du 31e Congrès de la FTQ, c'est sur le thème des inégalités sociales que s'est déroulé le camp cette année. Les discussions ont porté, entre autres, sur le monde du travail et ses paradoxes avec le système économique, l'environnement, la pauvreté, la campagne FTQ sur le salaire minimum à 15 $ et l'endettement des ménages. Les jeunes ont également pu débattre de ces sujets avec les dirigeants de la FTQ, ainsi qu'avec différents conférenciers.

Le camp est également un moment propice pour discuter de l'implication des jeunes dans les structures syndicales. Cette année, les personnes présentes ont eu l'occasion d'en discuter dans le cadre d'une enquête universitaire sur la représentation collective des travailleurs et des travailleuses jeunes et précaires.

Ils ont également participé à un jeu de rôle simulant des interventions au Congrès de la FTQ. Une façon originale et ludique pour plusieurs qui en seront à leur premier congrès de se familiariser avec les règles de procédures et ainsi démystifier les craintes qui peuvent parfois brimer la participation des plus jeunes dans les instances de la centrale.

Pour en savoir plus sur les activités du comité jeunes de la FTQ, visitez le ftq.qc.ca/les-jeunes-a-la-ftq. ■

VINCENT LECLAIR

ÉDITORIAL

ISABELLE GAREAU

L'équité entre les générations : une question de principe !

Plusieurs milliers de jeunes travailleurs et travailleuses au Québec font les frais d'un vide législatif qui permet aux employeurs d'offrir des régimes de retraite à deux vitesses. Depuis déjà plusieurs années, nous avons fait de la lutte contre les discriminations intergénérationnelles une priorité, et la FTQ entend profiter des prochains mois pour remettre cet enjeu crucial sur la place publique.

Le 23 octobre dernier, nous avons d'ailleurs lancé un message clair au gouvernement lors d'une conférence de presse à laquelle se sont joints la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec et Force jeunesse pour demander d'une seule voix la fin des clauses de disparité de traitement en emploi (aussi appelées « orphelin »). Ces alliances ne sont pas chose courante, mais démontrent bien l'urgence d'agir, au-delà de nos allégeances politiques, pour mettre fin à une iniquité injustifiable (voir article en page 5).

Le gouvernement doit être conséquent

L'équité entre les générations, le gouvernement en revendiquait lui-même le principe en mettant sur pied le Fonds des générations pour ne pas laisser la dette du Québec aux plus jeunes. Aujourd'hui, ce même gouvernement a la chance de mettre un terme à une discrimination systémique qui pénalise les plus jeunes. Nous l'invitons à être conséquent et à tenir un seul discours en matière d'équité intergénérationnelle.

En 2001, le gouvernement a réglé un problème d'iniquité en emploi en légiférant sur les doubles échelles de salaire. À cette époque, les doubles régimes de retraite n'existaient pas. La situation a bien changé ! Les chiffres dévoilés récemment par le Bureau de l'actuaire en chef du Canada sur la couverture des régimes de pension agréés (RPA) sont alarmants. En effet, ceux-ci révèlent une progression effarante des clauses de disparité sur les régimes de retraite. Entre 2004 et 2014, le nombre de participants actifs dans ce genre de régime a augmenté de 18 000 à 581 000. Et nous savons pertinemment que ce chiffre connaîtra une augmentation fulgurante si nous restons les bras croisés.

Au même titre que la lutte menée pour mettre un terme aux doubles échelles salariales, celle des « clauses orphelin » en est une de principe fondamental de justice en emploi. Parce qu'il est indéfendable que les jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail n'aient pas le même régime de retraite que les employés qui font exactement le même emploi, chez le même employeur.

Il est absurde et injuste que la responsabilité de l'équité incombe aux travailleurs et travailleuses en grève ou en lock-out qui perdent leur propre salaire pour défendre des confrères et consœurs qui n'ont pas encore été embauchés. C'est à l'État de prendre cette responsabilité et de légiférer pour interdire cette discrimination systémique.

La FTQ va poursuivre la lutte, maintenir la pression et faire toutes les représentations nécessaires tant et aussi longtemps que cette bataille ne sera pas gagnée.

Notre prochain congrès sera également l'occasion de discuter de cet enjeu avec nos confrères et consœurs qui ont mené cette lutte au cours des derniers mois. Des débats qui promettent d'être stimulants !

Solidairement,

Daniel Boyer
Président

Serge Cadieux
Secrétaire général

MODULATION DES TARIFS DES SERVICES DE GARDE

« La taxe famille doit être abolie »

Une large coalition s'est mise sur pied le 31 octobre dernier, au lendemain de la mise à jour économique du gouvernement du Québec et de l'annonce de surplus de 2,2 milliards de dollars, afin de réclamer l'abolition de la « taxe famille » imposée par Québec.

Les porte-parole regroupant une coalition de parents, des personnalités et plusieurs organismes, dont l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), le Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ), la CSN, la CSQ et la FTQ, considèrent que cette taxe, qui impose un véritable choc tarifaire aux parents, est injustifiée puisqu'elle est modulée en fonction du revenu des parents, qui paient déjà pour les services de garde avec leurs impôts.

D'entrée de jeu, les représentants de la coalition ont rappelé que l'injustice de la taxe famille est reconnue par le gouvernement du Québec lui-même. En effet, dans le budget 2015-2016, il avait reculé partiellement sur la question de cette contribution additionnelle des parents en la réduisant de 50 % pour le deuxième enfant et en l'annulant pour les enfants suivants. Le ministre des Finances, Carlos Leitão, mentionnait alors que *« comme nous nous y sommes engagés, nous utilisons une partie de la marge de manœuvre recouvrée pour alléger le fardeau fiscal »*.

« Déjà, le 17 mars 2016, le gouvernement reconnaissait le fardeau supplémentaire imposé aux parents et souhaitait calmer le jeu en offrant une mince réduction. Avec 2 200 millions de dollars de surplus, il a maintenant amplement la marge de manœuvre pour mettre fin à cette iniquité fiscale », a déclaré le président-directeur général de l'AQCPE, Louis Senécal, s'exprimant au nom de tous les organismes de services de garde présents.

Incertitude et fardeau supplémentaire

Rappelons que cette taxe touche durement de nombreux parents, les plaçant dans l'incertitude quant au montant qu'ils devront payer et augmentant substantiellement les frais dédiés aux services de garde éducatifs subventionnés de leur enfant.

Ce fardeau supplémentaire imposé aux parents, qui paient déjà leur juste part d'impôts, rapporte 162 millions de dollars par an aux coffres de l'État, sans que le gouvernement ait à démontrer que ce montant est réinvesti dans le réseau des services de garde éducatifs subventionnés, comme on nous l'avait laissé croire lors de son instauration. C'est donc doublement pénalisant pour les parents qui se retrouvent à payer plus cher, sans que leurs services soient mieux financés.

Présent à la conférence, le vice-président de la FTQ et président du Syndicat québécois des employées et employés de services (SQEES-298), Richard Belhumeur, a lancé un message au gouvernement : *« La modulation des frais est une mesure fiscale régressive. C'est inacceptable de s'entêter à attaquer de la sorte l'universalité des services de garde à la petite enfance,* a-t-il déploré. *Si le gouvernement persiste dans cette voie, le signal est clair pour les futures mères : "votre fardeau fiscal va s'alourdir". C'est exactement le contraire de ce qu'on doit faire si on veut une politique familiale exemplaire »*. ■

COOPÉRATIVE BELVÉDÈRE

SUITE DE LA UNE

Salaire minimum à 15 $ l'heure

Dans une lettre d'opinion publiée dans *La Presse* le matin de la manifestation réclamant une hausse du salaire minimum à 15$, le président de la FTQ a fait valoir, *« qu'augmenter le salaire minimum aura un impact positif sur la demande dans nos économies locales et régionales. Chaque dollar de hausse est rapidement mis en circulation dans nos épiceries et nos services. Où voulez-vous qu'une personne au salaire minimum dépense son argent ? Certainement pas dans des placements à la Barbade »*. Pour lire la lettre d'opinion : **ftq.qc.ca/lettres-dopinion**.

Pour en savoir plus ou pour vous impliquer : **minimum15.quebec.** ■

MYRIAM PAYETTE BOURDAGES

« JE SUIS SÛR QUE SI ON PASSAIT UN SONDAGE AUPRÈS DE LA POPULATION, IL Y A PAS MAL DE MONDE QUI NOUS DIRAIT QU'AVEC 10,75 $, TU NE PEUX PAS VIVRE DÉCEMMENT AVEC ÇA AU QUÉBEC EN 2016. »

—Daniel Boyer dans *La Presse* du 15 octobre 2016

Au Québec, 455 500 personnes travaillent au salaire minimum. La majorité n'est pas aux études, travaille à temps plein et a plus de 25 ans.

Alors que la richesse collective de notre société a plus que doublé (PIB en dollars constants), le salaire minimum de 2016 équivaut en dollars constants à celui de la fin des années 1970.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AÉROSPATIALE

La FTQ fait la promotion du français

Le service de la francisation de la FTQ dévoile sa toute dernière campagne de promotion du français au travail dans les secteurs des télécommunications et de l'aérospatiale !

Les secteurs des télécommunications et de l'aérospatiale ont en commun l'utilisation de technologie de fine pointe où l'anglais tend à s'imposer comme langue du travail. Or, il est peu connu qu'au Québec, ces deux secteurs représentent plusieurs grandes entreprises ayant des comités de francisation bien actifs qui veillent à l'usage du français en milieu de travail.

UPPERKUT

Le service de la francisation de la FTQ a voulu, grâce à cette campagne, faire connaître l'engagement des militants et militantes membres de ces comités.

Les entreprises CAE et Expertech nous ont chaleureusement ouvert leurs portes afin de photographier des travailleuses et travailleurs syndiqués investis dans la francisation de leur entreprise. Chez CAE, c'est la collaboration entre les représentants patronaux et les représentants syndicaux au comité de francisation qui est mise de l'avant.

Cette campagne invite également l'ensemble des travailleuses et travailleurs à s'impliquer dans la francisation de leur entreprise afin de faire du français la réelle langue du travail au Québec !

Pour en savoir plus ou télécharger les affiches : **languedutravail.org/agir-syndicalement-pour-le-francais-au-travail.** ■

HAÏTI

La FTQ lance un appel à la solidarité

L'ouragan Matthew qui a frappé Haïti a fait près d'un millier de morts et plusieurs milliers de sans-abri. Villages rayés de la carte, maisons détruites, infrastructures gravement endommagées, tel est le triste bilan de cette nouvelle catastrophe. La FTQ en a appelé à la solidarité afin de venir en aide au peuple haïtien.

« L'ampleur du désastre est connue, c'est pourquoi nous invitons nos membres et nos syndicats affiliés à contribuer généreusement aux appels de solidarité des organisations humanitaires crédibles qui œuvrent dans les communautés touchées », a déclaré le président de la FTQ, Daniel Boyer, lors d'une intervention publique en octobre dernier.

Il s'agit de la pire catastrophe à avoir ravagé Haïti depuis le tremblement de terre de 2010. Plus de 1,4 million de Haïtiennes et Haïtiens ont été touchés après le passage de l'ouragan Matthew. La région des Cayes, située dans le sud-ouest de Haïti, a été particulièrement touchée, alors qu'on estime que de 60 à 80 % des cultures ont été détruites.

OXFAM-QUÉBEC

Outre l'aide d'urgence, la FTQ croit que l'aide internationale doit se faire avec une vision à long terme afin d'éviter d'accroître la dépendance du peuple haïtien à l'aide internationale. Il est aussi important pour la FTQ de soutenir le développement de la souveraineté alimentaire du pays et de lutter contre la dégradation environnementale.

Pour en savoir plus ou pour faire un don, rendez-vous sur le site **coalitionhumanitaire.ca**, puis cliquez sur la section *Oxfam-Québec*.

Nous invitons les syndicats affiliés qui ont fait des dons à nous en informer en contactant Denise Gagnon du service de la solidarité internationale de la FTQ à **dgagnon@ftq.qc.ca**.

Merci de votre générosité ! ■

LE TOUR DU MONDE... DE LA FTQ

Métier : auxiliaire aux services de santé et sociaux

PHOTOS : CASADEL

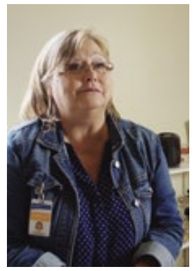

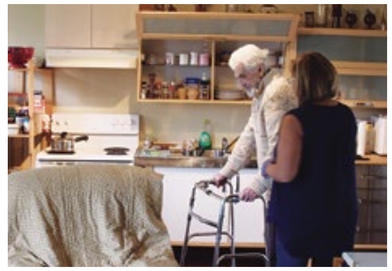

Un des plus beaux métiers du monde, c'est celui que je fais !

Louise Beaudin est auxiliaire aux services de santé et sociaux (section locale 3247 du SCFP) depuis 23 ans. *Le Monde ouvrier* s'est rendu avec elle chez M. Marotte dans la région du Richelieu. *« J'exerce le plus beau métier du monde parce que je permets à des personnes malades, âgées ou en fin de vie de rester à leur domicile le plus longtemps possible tout en gardant leur autonomie et en offrant un peu de répit aux aidants naturels »*.

À plusieurs reprises au cours de notre entretien, Louise a la larme à l'œil et le trémolo dans la voix en parlant de son métier et des personnes dont elle s'occupe avec beaucoup de professionnalisme et d'engagement personnel. Le métier d'auxiliaire a beaucoup changé au fil des ans et les coupes du gouvernement ont eu des conséquences directes sur les soins offerts.

« À mes débuts, on pouvait rester 3 ou 4 heures chez des patients pour les aider à l'entretien ménager, à la lessive et à la préparation des repas, en plus des soins d'hygiène. Nous avions le temps de leur parler, de les écouter tout en les faisant participer aux tâches et ainsi améliorer leur autonomie. On avait aussi le temps de parler avec les intervenants responsables des dossiers au CLSC des inquiétudes qu'on avait face à certains patients et de partager avec nos confrères et consœurs sur nos façons de faire.

« Aujourd'hui, j'ai 7 ou 8 patients à voir par jour, sans compter mon temps de déplacement, car je couvre un territoire assez grand. J'ai donc seulement de 30 à 45 minutes à consacrer à chaque personne. Ce n'est pas toujours évident de prodiguer des soins d'hygiène en si peu temps, surtout quand on est face à une personne qui souffre de démence, d'Alzheimer ou qui a de graves problèmes physiques. »

Depuis l'adoption de la loi nº 90 sur le partage des champs d'exercice professionnels dans le domaine de la santé en 2002, les tâches des auxiliaires aux services de santé et sociaux sont limitées aux soins d'hygiène, à l'administration des médicaments, à la prise de glycémie, de pression, à l'installation de cathéter urinaire, etc.

Avant de quitter M. Marotte pour aller s'occuper d'une autre personne, cette travailleuse passionnée et inspirante lance un cri du cœur aux administrateurs et aux politiciens à qui elle reproche de manquer d'empathie et d'humanisme. *« On nous demande d'être performante avec des gens malades. La performance, ça fonctionne sur des chaînes de montage, mais pas avec des personnes vulnérables et malades ! Arrêtez de faire payer les personnes dans le besoin et de couper dans les services. »*

« C'EST TELLEMENT VALORISANT DE VOIR LE SOURIRE DES GENS QUAND ON ARRIVE CHEZ EUX POUR LES AIDER. NOUS SOMMES SOUVENT LES SEULES VISITES QU'ILS REÇOIVENT DANS LA SEMAINE ET ON SENT QU'ON FAIT UNE DIFFÉRENCE ».

Merci au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-CISSSMO) d'avoir rendu cette entrevue possible et à M. Marotte de nous avoir accueillis dans sa maison. ■

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.

PROBLÈMES DE TOXICOMANIE

Il y a de l'aide !

MARTINE-MORANGE BELTON

Au-delà de la défense des membres et de l'aide apportée à ceux-ci, la prévention reste au cœur de l'action du comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ. Pour prévenir, il faut informer et sensibiliser les travailleurs et travailleuses aux diverses problématiques de dépendance. C'est pourquoi le comité s'implique à promouvoir, chaque année, la *Semaine de prévention de la toxicomanie* dans les milieux de travail. Cette activité nationale aura lieu du 20 au 26 novembre 2016 et vise à sensibiliser la population aux effets de la surconsommation et aux façons de la prévenir.

Le comité vous invite à profiter de l'événement pour organiser des activités de sensibilisation et pour rappeler qu'il y a de l'aide ! Le vaste réseau de délégués sociaux et de déléguées sociales (DS) est outillé pour venir en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de dépendance. Faites-y appel !

Cette année, le comité a concocté une affiche sur le thème *Si la dépendance devient ton combat ou celui d'un proche... Il y a de l'aide !* L'objectif est de rappeler que les DS interviennent également auprès des membres dont les proches ont des problèmes de dépendance afin de les soutenir et de les accompagner.

Vous pouvez télécharger l'affiche sur le site Web de la FTQ où vous trouverez également d'autres renseignements sur cette problématique et sur le réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales de la FTQ. Rendez-vous au **ftq.qc.ca/entraide-syndicale.**

Bonne semaine ! ■

Ensemble contre les iniquités

SUITE DE LA UNE

En conférence de presse, les groupes ont profité du récent dévoilement des chiffres du Bureau de l'actuaire en chef du Canada sur la couverture des régimes de pension agréés (RPA) pour interpeller l'Assemblée nationale et lui demander d'agir pour protéger adéquatement les jeunes travailleurs. De plus en plus d'employeurs tentent de négocier des régimes de retraite et des assurances collectives moindres pour les nouveaux salariés. Le RPA révèle en effet que, depuis 2004, la tendance s'est accélérée. Ainsi, en ce qui a trait aux régimes de retraite, on retrouve de plus en plus de régimes à deux vitesses. Un pour les employés existants et un autre pour les nouveaux. Les chiffres sont alarmants, passant de 18 000 travailleurs en 2004 à 581 000 en 2014.

Pour le Québec seulement cela représente plus de 150 000 personnes à l'échelle des retraites et c'est sans compter celles touchées par une disparité de traitement sur les assurances complémentaires de santé. *« Cela est inacceptable, ces chiffres confirment ce que nos syndicats vivent sur le terrain, encore tout récemment, nous avons connu trois conflits majeurs spécifiquement sur cet enjeu, cela doit cesser »*, a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Présents à la conférence de presse, Olivier Carrière (Unifor) de Brault & Martineau, 42 jours de lock-out, et François Cardinal (Métallos) de la cimenterie Lafarge, 3 mois de grève, ont témoigné de ce qu'ils ont vécu.

Pour sa part, la présidente de Force Jeunesse, Nolywé Delannon, a réclamé une intervention rapide de l'Assemblée nationale pour interdire ces pratiques jugées inéquitables. De son côté, le président de la Commission-Jeunesse du PLQ, Jonathan Marleau, a rappelé que l'équité avait fait l'objet d'une résolution du parti et que le fruit était mûr pour une mise à jour de la loi.

La balle est dans le camp de l'Assemblée nationale

En février dernier, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'appel du syndicat SEPB-FTQ (SEPB c. Groupe Pages Jaunes) et a donc confirmé que le concept de « salaire » prévu dans la Loi sur les normes du travail (LNT) n'incluait pas les sommes consacrées par l'employeur au régime de retraite. Par conséquent, bien qu'elle interdise les clauses de disparité de traitement, cette loi n'interdit pas de telles clauses sur les avantages sociaux, tels que les régimes de retraite ou les régimes d'assurance santé complémentaires.

La seule véritable solution à ce problème d'équité intergénérationnelle est donc de clarifier la portée de l'interdiction des clauses de disparité de traitement dans la LNT afin qu'elle colle à la réalité.

En conclusion, le secrétaire général de la FTQ a déclaré qu'il n'était pas normal que des travailleurs et travailleuses aient à faire face à de tels conflits et que la balle est maintenant dans le camp de l'Assemblée nationale.

Visionnez la vidéo de la conférence de presse sur le site de la FTQ. ■

MYRIAM PAYETTE BOURDAGES

Dessinons l'avenir ensemble // CONGRÈS FTQ

DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2016

Notre projet de société en action

Vous êtes plus de un millier à vous être inscrits à ce 31e Congrès de la FTQ ayant comme thème *Dessinons l'avenir ensemble.* C'est ni plus ni moins le projet de société de la FTQ qui sera débattu pendant ces cinq journées.

Vous vous prononcerez sur plus de 110 résolutions, une déclaration de politique sur les changements climatiques ainsi qu'un plan d'action syndical contre les inégalités sociales.

Plusieurs résolutions s'inscrivent dans l'esprit du ras-le-bol de l'austérité libérale qui se fait ressentir à l'approche des élections provinciales. Vous êtes plusieurs à vouloir discuter d'un salaire minimum à 15$ l'heure, d'une fiscalité progressive, d'un régime universel d'assurances médicaments et, en quelque sorte, d'une société plus solidaire et plus juste.

En 2015, la FTQ a participé à la conférence de l'ONU sur le climat à Paris mieux connue sous le nom de la COP21. La centrale était présente pour réclamer une transition juste pour tous les travailleurs et les travailleuses touchés par les changements climatiques. Le Congrès sera l'occasion de vous positionner sur une déclaration de politique qui traite de ce sujet ainsi que sur un certain nombre de résolutions sur le développement durable et le climat.

Par ailleurs, les questions de la justice et de l'équité occuperont une place de choix encore une fois cette année. Des prises de position assumées sont donc attendues, notamment en ce qui concerne les disparités de traitement, l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) pour tous et toutes ou encore les clauses de rétroactivité dans le secteur de la construction.

Des réflexions et de beaux échanges sont aussi à prévoir sur différents enjeux entourant les droits de la personne. Ce sera un moment tout désigné pour réaffirmer notre solidarité envers les femmes autochtones et pour envisager l'organisation d'une journée de réflexion sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres (GLBT).

Durant le congrès, le comité des résolutions présente plusieurs rapports. Il est important de les lire pour connaître les principales résolutions qui seront discutées durant la journée afin de pouvoir intervenir sur celles qui vous intéressent particulièrement.

Le bulletin publié quotidiennement *Au jour le jour* est aussi source d'informations sur les discussions s'étant imposées durant la journée. Avant toute chose, nous vous recommandons de prendre le temps de lire le *Cahier des résolutions* alors que débute ce 31e Congrès afin de ne pas passer à côté de débats importants pour vous et pour la mise en oeuvre de notre projet de société !

Bon Congrès à tous et à toutes. ■

Accueil des nouveaux membres délégués

Vous en êtes à votre premier congrès et voudriez vous familiariser avec son fonctionnement, son horaire et ses activités ? Rencontrez Serge Beaulieu au stand de la FTQ qui se fera un plaisir de prendre un moment avec pour vous présenter le congrès et répondre à toutes vos questions. ■

Vous en êtes à votre premier congrès ou vous désirez vous rafraîchir la mémoire, visionnez la vidéo d'animation qui résume les règles de procédures du Congrès de la FTQ : **congres2016.ftq.qc.ca.**

COOPÉRATIVE BELVÉDÈRE

Un militant de l'égalité

Lors de la plénière du mardi matin, les congressistes auront le plaisir d'entendre la conférence de Bernard Thibault. Aujourd'hui membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève, Bernard Thibault incarne bien l'image du syndicaliste qui a partagé les besoins et les intérêts des travailleurs et des travailleuses tout au long de sa vie.

Sur le marché du travail dès l'âge de 17 ans en 1976, cet ouvrier mécanique devient membre de la Confédération générale du travail (CGT) l'année suivante et s'implique dans son syndicat d'abord à la commission des jeunes, puis comme secrétaire de son syndicat SNCF. De 1993 à 1999, il est secrétaire général de la fédération CGT des cheminots. Bernard Thibault est l'une des figures principales des grèves de 1995 qui ont fait plier le gouvernement sur sa réforme des retraites. En février 1999, lors du 46e congrès de la CGT, il prend la tête de la centrale syndicale. En 2013, Bernard Thibault quitte ses fonctions de secrétaire général de la CGT lors du 50e congrès.

L'ancien dirigeant de la CGT lutte aujourd'hui contre l'irresponsabilité juridique des multinationales. Dans son dernier livre, intitulé *La troisième guerre mondiale sera sociale*, il dénonce l'irresponsabilité juridique des quelque *«50 000 multinationales qui emploient 200 millions de salariés»*. Si pendant plusieurs décennies le «progrès social» s'est illustré par une avancée des droits, des libertés et des conditions matérielles pour les travailleurs et travailleuses, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le chômage augmente, 40 % des travailleurs et travailleuses dans le monde n'ont pas de contrat de travail, des dizaines de millions d'enfants sont contraints de travailler. Près de un milliard et demi de personnes vivent avec moins de 2$ par jour, 70 % de la population mondiale n'a pas de système de protection sociale, le droit de grève et les libertés syndicales sont loin d'être un droit universel...

CGT

La version néolibérale de la mondialisation a fait de la concurrence un absolu qui s'est étendu à la planète entière. Les dégâts humains de cette véritable guerre sociale mondiale sont énormes. Pourquoi cette situation ? Quelles en sont les origines, qui en est responsable et comment peut-on en sortir ?

Bernard Thibault nous invite à réfléchir non pas à un repli sur soi nationaliste, mais à faire la promotion de l'égalité des êtres humains par l'adoption, dans les divers pays du monde, de normes protectrices et élevées tant en termes de rémunération que de conditions de travail. Bernard Thibault affirme que les travailleurs et leurs syndicats ont des atouts pour sortir de la guerre sociale mondiale en s'unissant et en construisant un monde guidé par le respect des droits.

En peu de mots, Bernard Thibault nous invite à nous engager à l'action politique. ■

Deux rendez-vous en condition féminine à ne pas manquer !

Activité en condition féminine

Conçue par le comité de condition féminine de la FTQ et animée par les trois vice-présidentes représentant les femmes, cette activité se tient le 28 novembre, de 17 h à 19 h, salle 720.

Ce sera l'occasion d'entendre la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Eva Ottawa, sur la situation des femmes autochtones. Il sera également question des diverses formes de violence subie par les femmes au travail. Une commémoration contre les violences faites aux femmes aura également lieu.

CSF

Éva Ottawa, présidente du CSF

Venez en grand nombre !

Caucus des femmes déléguées

Toutes les femmes déléguées sont attendues au caucus des femmes pour choisir les vice-présidentes représentant les femmes et la substitut à ces postes. Les élections seront présidées par la vice-présidente sortante, Marcelle Perron. Le 30 novembre, dès 16 h, salle 520 CF. ■

Rencontre des jeunes

Tous les délégués et déléguées de moins de 35 ans sont invités à participer à la rencontre des jeunes qui se tiendra le 28 novembre, à 19 h, salle 520 CF.

Cette activité est une belle occasion de se familiariser avec les sujets qui seront abordés tout au long de cette semaine intense de débats et d'échanges. Elle permet également aux nouveaux et nouvelles de mieux saisir les enjeux qui touchent de près la relève syndicale et de discuter des résolutions portées par les jeunes au 31e Congrès de la FTQ.

Des représentants du syndicat du Vieux-Port de Montréal, affilié à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), viendront expliquer la bataille qu'ils ont menée tout au long de l'été pour de meilleures conditions de travail. En plus d'avoir mené une mobilisation inspirante, ils ont symbolisé la lutte pour un salaire minimum à 15 $, qui était l'une de leurs revendications. Ils partageront les bons coups qu'ils ont réalisés à travers cette grève, usant chaque fois d'imagination et d'audace. La plupart des membres de ce syndicat ont moins de 35 ans.

C'est donc un rendez-vous ! Venez en grand nombre ! ■

Les commissions au Congrès de la FTQ

Les commissions (ou ateliers), qui se dérouleront mardi après-midi, sont des moments de discussions qui permettent au plus grand nombre de congressistes de s'exprimer et de se familiariser avec une thématique particulière.

Cette année, les membres délégués au congrès seront invités à adopter un plan d'action syndical de lutte contre les inégalités sociales. Au cours des dernières décennies, on observe une augmentation des inégalités au Québec sous l'effet conjugué, entre autres, de la mise en œuvre de politiques néolibérales et de mesures d'austérité draconiennes, de la financiarisation de l'économie et de mesures visant la flexibilisation du marché du travail. Ces inégalités sont aussi présentes dans chacun de nos milieux de travail. En laissant libre cours aux mécanismes de marché, on permet au 1 % les plus riches de la société de s'enrichir au détriment des 99 %.

Notre lutte contre les inégalités sociales doit s'intensifier pour freiner leur progression et, si possible, les réduire. La FTQ et ses syndicats affiliés doivent s'engager sur plusieurs fronts, tant auprès des gouvernements pour le maintien des programmes sociaux et des services publics, une fiscalité et des lois du travail plus progressistes, qu'auprès des entreprises pour de meilleures conditions de travail et une amélioration de la qualité des emplois.

Pourquoi assiste-t-on à une hausse des inégalités ? Connaissons-nous les revendications sur la fiscalité portées par la centrale ? Pourquoi payons-nous des impôts et à quoi servent-ils ? Comment une hausse du salaire minimum ou une bonification de la Loi sur les normes du travail peuvent-elles aider les travailleuses et les travailleurs les plus démunis ? Comment lutter dans nos milieux de travail pour éviter ou faire disparaître les clauses de disparités de traitement ? Enfin, comment mobiliser nos membres autour de ces importants enjeux ? Voilà les types de questions sur lesquelles vous serez appelés à vous exprimer et à échanger.

Le comité des commissions aura la responsabilité de rédiger un rapport de vos discussions et de vos suggestions, ce qui constituera notre plan d'action pour les trois prochaines années. Ce rapport synthèse sera déposé pour adoption en plénière le jeudi matin.

On vous attend en grand nombre ! ■

De la déchéance à l'entraide, le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances vous invite!

FTQ

Comme chaque congrès, le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances organise un dîner-conférence sur des sujets portant sur les dépendances. Cette année, l'activité se déroulera le jeudi 1er décembre, salle 520 CF. Tous les congressistes y sont les bienvenus !

Une conférence en deux volets sera proposée aux personnes présentes.

Dans un premier temps, elles auront l'occasion d'entendre le témoignage d'un membre du comité sur son expérience de travailleur aux prises avec un problème de dépendance et comment le réseau syndical des délégués sociaux et déléguées sociales l'a aidé à s'en sortir. Il partagera comment ce soutien lui a donné l'envie, à son tour, d'aider ses confrères et consœurs de travail.

Dans un deuxième temps, un autre membre du comité racontera comment le réseau d'entraide de son milieu de travail a créé un effet d'entraînement positif sur l'ensemble de ses collègues.

Une conférence à ne pas manquer !

Présentez-vous au kiosque du comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances pour réserver votre place. Le coût du dîner-conférence est de 20$. ■

UNE CONFÉRENCE INCONTOURNABLE !

GLBT & Q & 2S & I, etc. : comprendre la soupe à l'alphabet

Le 16 juin dernier, une bombe tombait sur le territoire québécois. En effet, la chanteuse Cœur de pirate annonçait dans une lettre ouverte qu'elle est *queer*. Il n'en fallut pas plus pour que le doc Mailloux déplore le manque de clarté de cette sortie, que Sophie Durocher réclame un «Queer mode d'emploi» et que Jasmin Roy souligne que *queer* est un terme empreint de préjugés qui a longtemps eu une connotation péjorative.

Si vous avez suivi jusqu'ici, bravo ! Sinon, cette conférence est pour vous. Vous savez de quoi il est question quand vous voyez le sigle GLBT – pour les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres. Maintenant vous apprenez qu'il faut peut-être ajouter la lettre «Q» pour les personnes *queer*. Et qu'il faudrait aussi penser aux «S2» et aux «I»…

C'est avec plaisir que le comité sur les droits GLBT de la FTQ accueillera, le mercredi 30 novembre, à midi, salle 520 BE Marie-Pier Boisvert, directrice générale du Conseil québécois LGBT, qui nous parlera des luttes pour la reconnaissance qu'ont vécues les différents groupes composant cette communauté. Elle nous permettra de mieux comprendre qui ils sont et les liens qui existent entre eux. Enfin, nous pourrons voir clair dans cette soupe à l'alphabet…

Pour participer à cette activité, inscrivez-vous au stand du comité GLBT-FTQ situé dans le foyer. Le repas est prévu et payable lors de l'inscription. ■

WWW.CONGRES2016.FTQ.QC.CA

Venez nous visiter !

UPPERCUT

Depuis quelques jours, le site du 31e Congrès de la FTQ est en ligne. Vous y trouverez tous les documents pertinents, les nouvelles du congrès, l'horaire de la semaine, les vidéos des meilleurs moments de la journée, les photos de l'ensemble des activités, ainsi que le bulletin quotidien *Au jour le jour,* distribué chaque matin sur le plancher du congrès.

La facture graphique claire et épurée de ce nouveau site met l'accent sur le contenu (textes, vidéos, images, etc.) que la FTQ diffusera auprès de ses membres et du grand public.

Dans cette optique, nous avons fait le choix d'une architecture adaptative (*responsive*) optimisée pour les plateformes mobiles, pour le partage sur les médias sociaux et pour la diffusion sur les pages de résultats des moteurs de recherche.

Encore une fois cette année, les présentations et les conférences du congrès seront webdiffusées en direct par la coopérative WebTV.coop. Il vous sera donc possible d'assister en direct à cet événement où que vous soyez ! **www.webtv.coop.** ■

SANTÉ-SÉCURITÉ

À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2016

Les comités de santé et de sécurité du travail : facteurs garants de succès !

Le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 500 (TUAC-500) ont négocié dans toutes leurs conventions collectives des clauses en matière de santé et sécurité du travail (SST). L'objectif est d'inciter les employeurs à prendre des mesures concrètes pour améliorer la santé et la sécurité des membres et de s'engager dans une démarche favorisant la prévention des lésions professionnelles.

TUAC QUÉBEC

Le représentant de service, Richard Beaudoin (avant-dernier sur la photo), est entouré des membres du comité SST chez Cargill, Said Jarmouni, Mario Maltais, Jacqueline Bernard et Frédérick Roy

Votre comité de santé et de sécurité est-il efficace ?

Pour qu'un comité paritaire soit crédible, les membres doivent être choisis par le syndicat et non pas par la direction de l'établissement. Toutes les conventions collectives sont d'ailleurs rédigées dans ce sens, comme prévu dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

La prévention se réalise grâce à des moyens de prévention intégrés au fonctionnement de l'entreprise, et les moyens sont multiples.

Inspection des lieux du travail

L'inspection des lieux du travail est une composante essentielle d'une saine gestion en santé et sécurité.

Avant chaque rencontre du comité SST, les représentants patronaux et syndicaux qui siègent au comité devraient inspecter ENSEMBLE les lieux du travail. L'équipe devrait être composée minimalement d'une personne syndicale et d'une personne patronale.

Les deux parties doivent être présentes.

L'inspection consiste à examiner attentivement et régulièrement les postes de travail. Le but est :

- de définir et d'enregistrer les risques réels et potentiels que présentent les bâtiments, l'équipement, l'environnement, les procédés et les méthodes de travail;
- de relever tout risque requérant une attention immédiate;
- de vérifier si les mesures de contrôle existantes sont suffisantes et opérationnelles;
- de recommander, s'il y a lieu, des mesures correctives.

Travail du comité SST

Il est d'abord essentiel de veiller à ce que les membres chargés des inspections aient le temps nécessaire pour bien faire leur travail.

L'efficacité d'une inspection repose sur l'habileté des membres du comité à détecter les risques. Les travailleurs et les travailleuses doivent aussi être consultés, car ils sont bien placés pour définir les risques existant à leur poste de travail.

Il est important de prendre des notes tout au long de l'inspection. Un document peut être conçu à cet effet par le comité, des modèles existent au syndicat des TUAC et à la FTQ. Un bon rapport peut aider à obtenir l'appui de la direction quant aux observations relevées lors des inspections.

Pour que l'inspection constitue un élément valable, il est nécessaire d'analyser et d'utiliser l'information recueillie auprès des membres. L'inspection ne sera utile que si les points soulignés par le comité sont attentivement examinés et qu'il y a des mesures correctives pertinentes avec un échéancier pour leur réalisation.

Rencontre du comité

Les rencontres du comité doivent être déterminées d'avance. La direction doit s'assurer de la présence de chacun des membres au comité.

Avant la rencontre du comité, les deux parties peuvent se consulter pour établir les points qui seront discutés à la rencontre.

Bien entendu, le comité doit faire l'analyse des rapports d'inspection et faire des recommandations sur les mesures correctives requises pour régler les risques décelés lors de l'inspection.

L'analyse assidue des rapports d'inspection peut :

- faire ressortir des besoins de formation;
- expliquer pourquoi certains types d'accidents se produisent;
- établir l'ordre de priorité des mesures correctives;
- revoir l'organisation du travail afin de la rendre plus sécuritaire;
- signaler les tâches, les endroits ou le matériel pour lesquels une analyse plus poussée des risques serait utile.

Rôle en santé et sécurité du syndicat

Les TUAC désirent soutenir les membres syndicaux des comités de santé et de sécurité en formant les membres. Comment ? Entre autres, en leur offrant de suivre des cours qui sont disponibles à tous et à toutes et en établissant le lien entre les membres et leur représentant syndical ou représentante syndicale.

Projet-pilote dans la région de Gatineau

La fusion avec la section locale 503 de Québec a permis d'avoir les ressources pour soutenir les membres qui siègent aux comités de santé et de sécurité. ■

UPPERKUT

PLUS C'EST CLAIR, PLUS C'EST SÉCURITAIRE

S'il y a un domaine où la terminologie anglaise s'est imposée avec force, c'est bien celui de l'automobile. Dans bien des cas, nous avons appris le mot anglais bien avant de découvrir qu'il y avait un mot français pour nommer une composante d'une voiture. Les *brakes*, les *windshields*, les *power steering*, les *tires* qui sont *flats*. Voilà quelques exemples que nous connaissons bien.

Une campagne FTQ

Cette campagne du service de la santé et de la sécurité du travail et du service de la francisation de la FTQ vise à sensibiliser les membres sur l'utilisation de la terminologie française dans le secteur de l'automobile.

Parce que posséder une connaissance approximative de l'anglais et ne pas oser réclamer la terminologie française peut entraîner des situations fâcheuses, voire des accidents, la FTQ vous invite à vous afficher dans vos milieux de travail.

Pour télécharger les affiches : **languedutravail.org/automobile.** ■

TÉMOIGNAGE

Jacqueline Bernard, comité de santé et sécurité – Cargill

Chez Cargill, un comité santé et sécurité est instauré depuis longtemps. Il y en avait un à l'usine de Boisbriand et ça a continué dès que l'entreprise a ouvert celle de Chambly.

On discute de tout ce qui concerne la sécurité : les systèmes d'alarme, les planchers brisés, les choses à améliorer, la vitesse des lignes, les questions d'ergonomie aux différents postes de travail. Il y a aussi un travail pour sensibiliser les employés ainsi que pour guider l'employeur.

Dans l'usine ici, il y a beaucoup de travail à mouvements répétitifs et de transports avec des chariots élévateurs, il est donc important de sensibiliser les employés et employées à cet égard.

Les TUAC-500 donnent la formation en SST. Les cours sont offerts à tout le monde, pas seulement aux délégués. Ça serait bon que tout le monde les suive, car chacun pourrait voir exactement ce qu'il en est.

Une chose que le comité a réussie, c'est l'invention d'un garde sur les scies à ruban. Avant, nous devions porter des doigts de métal pour opérer les machines. Avec ces doigts-là, on ne pouvait pas sentir la viande, on avait de la difficulté à l'attraper et à la déplacer. Ça amenait des problèmes aussi au niveau du tunnel carpien. Nous avons donc constaté que c'était dangereux.

Nous avons commencé par expliquer ce qu'est le droit de refus, et une personne l'a exercé. Ensuite, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est venue constater le problème. À force de discuter, un des mécaniciens a conçu un prototype, que nous avons essayé et fait modifier jusqu'à ce que ce soit accepté par la CNESST, par la production et par l'équipe du lavage. En faisant des pressions, on a réussi à faire changer la façon de faire, et au bout de six mois, le garde a été installé sur les machines de l'établissement.

QU'ON SE LE DISE !

Qu'on se le dise **est un recueil de chroniques d'opinion qui traitent de sujets en lien avec la santé et la sécurité du travail.**

Pour en commander des exemplaires, communiquez avec le service de l'imprimerie de la FTQ : sroy@ftq.qc.ca ou dmartel@ftq.qc.ca. ■

DIANE BÉLANGER

TOPO-SST

Nouvel outil de repérage de la jurisprudence

Le Tribunal administratif du travail (TAT) a mis en ligne un nouvel outil de recherche informatique qui vous permet de prendre connaissance rapidement de l'état de la jurisprudence quant à l'application et à l'interprétation des dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

Le TOPO-SST vise à simplifier vos recherches. Il vous permet d'obtenir rapidement et sans frais des résumés de décisions d'intérêt du TAT ou de jugements des tribunaux judiciaires, et ce, pour chaque sujet traité.

Contrairement au Mémento, le TOPO-SST fait le portrait de la jurisprudence actuelle en matière de santé et de sécurité du travail. Vous y trouverez, le cas échéant, les tendances jurisprudentielles, la jurisprudence majoritaire et minoritaire sur l'interprétation d'une disposition législative. De plus, l'information est répertoriée sous différentes rubriques pour permettre aux utilisateurs de consulter les résultats de recherche selon leurs besoins.

Des rubriques intéressantes

Deux rubriques méritent particulièrement votre attention, il s'agit des rubriques *Interprétation* et *Illustrations*.

La rubrique *Interprétation* dresse le portrait de la jurisprudence du TAT sur un article de loi en faisant état des décisions de principes, des décisions rendues par une formation de trois juges administratifs et de la jurisprudence majoritaire ou minoritaire s'il y a lieu.

Comme son nom l'indique, la rubrique *Illustrations* se propose d'illustrer, avec des exemples au cas par cas, l'interprétation ou l'application développée par la jurisprudence à l'égard d'une disposition donnée.

Pour la plupart, les décisions ou jugements répertoriés font l'objet d'un résumé et vous permettent, d'un simple clic, d'avoir accès aux textes intégraux.

De plus, le contenu du TOPO-SST est mis à jour de façon continue.

Afin de vous familiariser avec le TOPO-SST et optimiser vos recherches, il est suggéré de lire la page d'accueil pour en comprendre la structure, en connaître son contenu et ses fonctionnalités de navigation et de recherche.

Un contenu d'accès facile

Par ailleurs, le TOPO-SST offre deux façons de prendre connaissance de son contenu, soit par le volet *Consulter* ou par le volet *Rechercher*. En cliquant sur l'onglet *Besoin d'aide ?*, vous obtiendrez des informations sur ces deux modes de consultation ainsi que les règles de recherche et de navigation dans le site.

Plusieurs articles de la LATMP sont déjà disponibles. Pour en connaître la teneur, vous n'avez qu'à cliquer sur LATMP sous le volet *Consulter* et cliquer sur *Ouvrir toutes les listes*. D'autres articles seront mis en ligne au fur et à mesure de leur disponibilité.

Le TOPO-SST est accessible facilement à partir du site Internet du TAT au **www.tat.gouv.qc.ca**, section *Commission des lésions professionnelles*, rubrique *Décisions*.

Nul doute que cet outil constituera un nouvel allié précieux pour toute personne appelée à faire de la représentation devant la division de la santé et de la sécurité du travail du Tribunal administratif du travail. ■

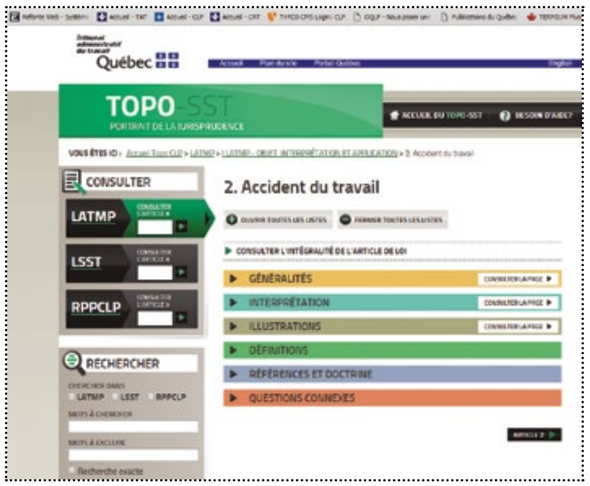

UN PIONNIER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Suspendu pour des propos tenus dans un comité de la CNESST

METALLOS-9291

Une véritable onde de choc s'est fait sentir dans le milieu syndical lorsque la minière IAMGOLD a suspendu le président de la section locale 9291 du Syndicat des Métallos, André Racicot, pour des propos tenus lors d'un comité de travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur la prévention dans le secteur minier. Celui-ci a été réintégré quatre jours après sa suspension.

Lors d'une discussion à bâtons rompus sur le respect des normes actuellement en vigueur et les nouvelles qui pourraient être édictées, André Racicot a souligné que les plans et devis sous terre n'étaient même pas respectés chez son employeur. Ce faisant, il s'est cependant trompé dans le pourcentage de non-respect des plans et devis, parlant de 65 % plutôt que de 37 %.

Un délateur, délégué d'une association représentant les employeurs, en a informé la minière qui s'est empressée de suspendre temporairement le doyen des Métallos en santé et sécurité dans les mines pendant la durée de l'enquête. Le Syndicat des Métallos a sommé l'employeur de retirer la sanction avant le vendredi 16 septembre à midi. Devant le silence de l'employeur, les médias ont été saisis de l'histoire et une manifestation s'est organisée pour le lundi matin.

« C'est du jamais vu de telles sanctions contre un syndicaliste qui participe en toute bonne foi à un comité de la CNESST, **a lancé le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, qui s'est rendu à la manifestation devant l'entrée de la mine à Preissac en Abitibi le lundi matin 19 septembre.** ***« Les mines, c'était un vrai ''tue-monde'' il n'y a pas si longtemps. Et même aujourd'hui, il y a encore trop d'accidents graves et de morts dans ce secteur. Ça s'est amélioré grâce au travail de gens de terrain comme André Racicot et plusieurs autres qui ont formulé des recommandations pour que les lieux de travail soient plus sécuritaires. »***

« Il n'est pas question de laisser une compagnie museler un de nos pionniers en santé et sécurité du travail », **a tonné Alain Croteau. L'après-midi suivant la manifestation, l'employeur a réintégré André Racicot, sans note au dossier.**

Libre parole

Cette histoire incite le Syndicat des Métallos à demander une révision des règlements sur les comités de travail de la CNESST pour éviter que cela ne se reproduise. ***« C'est important que tous puissent parler librement dans ces comités de travail, sans crainte de représailles de la part de leur employeur. C'est seulement en discutant des problèmes ouvertement qu'on pourra vraiment faire progresser la santé et la sécurité du travail »,*** **a fait valoir Alain Croteau.**

Ces préoccupations seront portées à l'attention du conseil d'administration de la CNESST. ■

Profitez du temps des fêtes pour sensibiliser vos proches et la classe politique aux enjeux de la pauvreté !

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté profite encore une fois de l'approche du temps des fêtes pour lancer une campagne de sensibilisation aux enjeux de la pauvreté.

Les souhaits habituels (de bonheur, de santé, de prospérité, etc.) ont été remplacés par des citations, des messages de sensibilisation, de l'information et des revendications, toujours en lien avec la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les préjugés.

Le verso des cartes permet d'écrire des souhaits personnalisés et de les envoyer à vos proches et aux politiciens et politiciennes! Le Collectif enverra d'ailleurs sa série de cartes postales à tous les députés et à toutes les députées de l'Assemblée nationale.

Pour en savoir plus et pour les télécharger : www.pauvrete.qc.ca.

Une tradition solidaire dans le Suroît

Poursuivant sa mission de développer la solidarité intersyndicale, COTON-46, la coalition intersyndicale du Suroît, en était cette année à la 12e édition de son rallye automobile.

DANIEL MALLETTE

Cette activité solidaire vise à faire connaître les coins pittoresques ainsi que les petits producteurs et commerces du Suroît. Une vingtaine de militantes et militants de toutes les organisations syndicales de la région se sont serré les coudes pour assurer le succès de l'événement auquel une centaine de participants et participantes ont pris part le 8 octobre dernier.

Cette année, un parcours dans la ville de Vaudreuil-Dorion a permis aux participants et participantes de découvrir la Maison Félix-Leclerc, le Vignoble de la Côte de Vaudreuil, le musée de Vaudreuil et une foule d'autres attraits de cette municipalité en pleine expansion.

En plus de devoir répondre à des questions et résoudre des énigmes, les organisateurs ont fait appel aux talents artistiques des équipes en leur demandant d'exécuter un maquillage floral. L'équipe gagnante de cette épreuve est déterminée en fin de journée par applaudimètre.

Véritable tradition dans la région, le rallye automobile contribue au développement économique, social et culturel du Suroît. Chaque année, un chèque de 5 000 $ est remis à un organisme sans but lucratif dont l'action correspond aux valeurs mises de l'avant par le mouvement syndical. Cette année, cette subvention a été remise au café socioculturel La Factrie, un organisme d'économie sociale qui vient d'être mis sur pied à Salaberry-de-Valleyfield.

Bravo et à l'année prochaine ! ■

« LES LIENS QUI SE CRÉENT CHAQUE ANNÉE ENTRE MILITANTS ET MILITANTES DE DIFFÉRENTES ALLÉGEANCES SYNDICALES ALIMENTENT LA SOLIDARITÉ EXTRAORDINAIRE DES GENS DE NOTRE RÉGION LORS DES LUTTES QUE NOUS TRAVERSONS SYNDICALEMENT OU SOCIALEMENT. »

–Daniel Mallette,
président du Conseil régional FTQ du Suroît

ENFIN UN NOUVEAU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCES POUR RETRAITÉS !

FSRQ

Si vous êtes à la retraite depuis moins de 60 jours ou si vous prenez votre retraite et n'avez plus d'assurances depuis moins de 60 jours, ce régime est pour vous !

En effet, c'est un produit d'assurances offert à un prix très compétitif qui comprend :

Remboursement à 100 % de :

- L'assurance voyage et l'annulation voyage;
- L'hospitalisation en chambre semi-privée;
- Certains médicaments non remboursés par la RAMQ;
- Résonances magnétiques.

Plusieurs autres frais sont également remboursés et un volet d'assurance vie est aussi disponible.

Pour en savoir plus :

Visitez le **www.assurancesdesretraites.ca**.

Téléphonez au 418 657-5267 ou au sans frais au 1 844 333-5267.

Un produit offert par Desjardins Assurances, compagnie d'assurance vie

Inauguration de la Maison d'Haïti

RVEUSPHOTO

Le président du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, Marc-Édouard Joubert (à droite), en compagnie de Dorothy Rhau (animatrice et humoriste) et de M. Camille.

La FTQ a participé, le 28 octobre dernier, à l'inauguration de la Maison d'Haïti, située au 3245, avenue Émile-Journault, dans le quartier Saint-Michel à Montréal. De nombreux dignitaires et plusieurs élus ont pris part à cet événement heureux qui représente l'aboutissement de plusieurs années de travail.

Les organisateurs ont remercié les nombreux donateurs, dont le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, la FTQ et le Fonds de solidarité, qui ont permis de rendre possible la construction de ce magnifique édifice.

Depuis ses débuts modestes en 1972, dans un local du YMCA de l'avenue du Parc, jusqu'à son déménagement dans des locaux scolaires du quartier Saint-Michel pour finalement migrer jusqu'à SA maison, l'organisme Maison d'Haïti a toujours su accomplir sa mission avec succès.

Cet organisme communautaire et culturel travaille à promouvoir l'intégration et l'amélioration des conditions de vie et la défense des droits des Québécois et Québécoises d'origine haïtienne, ainsi que des personnes immigrantes. D'ailleurs, 40 % des services offerts par la Maison d'Haïti profitent à des citoyennes et citoyens issus de communautés culturelles autres que haïtiennes. Des activités d'alphabétisation, d'insertion économique, sociale et culturelle sont également offertes.

Maison d'Haïti est un acteur clé dans sa communauté pour favoriser la participation active des citoyennes et citoyens issus de l'immigration à la société d'accueil et leur permettre de jouer un rôle dans l'essor culturel, social et économique du Québec.

Merci et bravo à Marjorie Villefranche et à son équipe ! Longue vie à la Maison d'Haïti ! ■

NON AUX ACCORDS COMMERCIAUX QUI PORTENT ATTEINTE À NOS DROITS FONDAMENTAUX !

« Les peuples et la planète avant le profit »

C'est sur ce thème que se sont organisées, au cours des derniers mois, plusieurs manifestations au Québec et en Europe contre l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne ces dernières semaines.

Plusieurs organisations syndicales et groupes sociaux se sont mobilisés pour contester les accords commerciaux que sont l'AECG (CETA, en anglais) et l'Accord sur le commerce des services (ACS), tous deux inspirés du modèle de l'ALENA.

Au-delà des questions de commerces, ces accords négociés en catimini par l'ancien gouvernement conservateur visent à changer en profondeur les règles du jeu. Le texte de l'AECG a connu quelques précisions cosmétiques sous le gouvernement Trudeau, mais permet toujours aux multinationales d'exiger des États signataires des dédommagements faramineux lorsqu'elles estiment que leurs profits ont été grevés par des décisions politiques sur tout ce qui a trait à la règlementation sociale, sanitaire ou environnementale qui pourrait freiner le commerce et les profits des transnationales. Les poursuites en regard des politiques publiques sont toujours soumises à des tribunaux d'arbitrage, en dehors des tribunaux de droit commun.

Cette campagne à laquelle adhère la FTQ s'inscrit dans la lutte menée ici et en Europe contre ce type d'accord. Rappelons que le Canada a déjà connu des poursuites contre ces politiques publiques comme dans le cas du moratoire au Québec sur les gaz de schistes en 2012, ayant entraîné une poursuite de 157 millions de dollars.

Au moment d'écrire ces lignes, les premiers ministres du Québec et du Canada étaient en route pour ratifier l'AECG malgré les bruyantes mises en garde de la Belgique et contre l'avis du rapporteur indépendant des Nations unies, Alfred de Zayas, qui déclare le 28 octobre 2016 que *« le programme axé sur les entreprises met gravement en danger la législation du travail, de la santé et d'autres lois sociales, et il n'y a aucune justification pour accélérer le processus »* et qui recommande la tenue d'un référendum avant la mise en œuvre de ces dispositions dans nos pays.

Pour en savoir plus : **rqic.alternatives.ca**. ■

L'AECG, QUI OUVRE MAINTENANT LES FRONTIÈRES DES MARCHÉS PUBLICS QUÉBÉCOIS, EST PRÉSENTÉ COMME UNE PANACÉE SANS QU'IL Y AIT EU DE VÉRITABLES DÉBATS PUBLICS SUR LES IMPACTS POTENTIELS POUR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX.

MÉTALLOS

Plus de 300 personnes ont participé, le 21 septembre dernier à Montréal, à une des nombreuses manifestations des derniers mois contre l'AECG. De gauche à droite : Martine Chatelain de Eau secours, Pierre-Yves Serinet du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), Priscilla Bitar du Conseil central du Montréal métropolitain CSN, Daniel Mallette du Conseil régional FTQ Montérégie et Stephen O'Brien de la section locale 4320 du syndicat Unifor.

CRFTQMM

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain va de l'avant !

Un nouveau Bureau de direction a été élu en juin dernier au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM). Les confrères Marc-Édouard Joubert du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Vincent Leclair du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont été élus respectivement à titre de président et de secrétaire général.

Plus motivés que jamais à aller de l'avant pour donner un nouveau souffle aux multiples activités du conseil dans la région métropolitaine, les nouveaux dirigeants veulent d'abord se concentrer sur l'appui aux luttes des sections locales affiliées et celles de la société québécoise.

« Nous voulons donner la parole aux membres qui se battent pour de meilleures conditions de travail ainsi qu'aux acteurs et actrices qui militent pour le changement social. Le CRFTQMM veut être plus présent dans la sphère publique, tant auprès des affiliés, dans l'espace médiatique que dans la rue », affirment les nouveaux élus.

Le conseil a d'ailleurs commencé à prendre de plus en plus de place sur ses plateformes numériques avec, notamment, une utilisation grandissante des réseaux sociaux. Rendez-vous sur la page Facebook du conseil pour visionner les récentes capsules vidéo des dernières activités et des luttes auxquelles le conseil a participé. Vous pouvez également suivre le conseil sur Twitter à @CRFTQMM.

Les dirigeants pourront compter sur une équipe permanente solide qui est déterminée et motivée à contribuer à l'amélioration du bien-être des membres de la FTQ et de la population de la région. Dans un souci de toujours mieux répondre aux besoins des membres, la direction et l'équipe planchent actuellement sur la modernisation des pratiques et des services offerts. *« Nous voulons être au cœur de la solidarité régionale en favorisant les liens entre les sections locales qui proviennent de différents secteurs, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Ce sont de beaux défis auxquels toutes et tous sont appelés à contribuer »*, ajoutent les confrères Marc-Édouard Joubert et Vincent Leclair.

Pour en savoir plus sur le conseil : **montrealmetro.ftq.qc.ca.** ■

LES MOTS QU'IL FAUT

« ...dans le dernier droit de la campagne électorale américaine »

Au Québec, on entend parler du *dernier droit* d'une campagne électorale ou, comme ailleurs dans la francophonie, de la *dernière ligne droite*. C'est à la dernière portion en ligne droite d'une piste de course, qui conduit à la ligne d'arrivée et dans laquelle peut souvent se jouer l'issue de la course, que l'on compare les quelques jours d'intense activité, souvent décisifs, qui précèdent le scrutin. Il est fort probable que cet usage particulier au Québec de l'expression *le dernier droit* ait été calqué sur l'expression anglaise de même sens *the last straight*, même si, en Amérique du Nord, le terme aujourd'hui le plus usuel pour nommer cette réalité est *stretch* (*the home stretch* ou *the final stretch*), au propre comme au figuré. ■

La santé mentale au travail : mieux comprendre pour mieux prévenir !

C'est sur ce thème que s'est tenue, le 29 septembre dernier, la rencontre des délégués sociaux et déléguées sociales (DS) de la région Laurentides-Lanaudière.

Plus d'une cinquantaine de DS se sont penchés sur le thème de la santé mentale devenue la principale cause d'absentéisme au travail. C'est devant ce constat inquiétant que les organisateurs de l'événement ont voulu informer et sensibiliser les participants et participantes à ce phénomène grandissant.

Encore aujourd'hui, les préjugés entourant la maladie mentale sont si tenaces que près du deux tiers des personnes en difficulté ne font pas appel aux ressources d'aide disponibles. Les DS sont donc susceptibles de faire face à des collègues aux prises avec cette problématique dans leur milieu de travail. Un éventail d'outils leur a été présenté à cette occasion, notamment par une intervenante de l'Association Laurentienne des proches de la personne atteinte de maladie mentale (ALPPAMM). Le psychologue spécialisé des problèmes de santé mentale dans les milieux de travail Philippe Blouin a également livré une conférence riche en information.

La prochaine rencontre aura lieu le 26 mai 2017. ■

Nouvelle recrue au service des communications de la FTQ

L'équipe de la FTQ souhaite la bienvenue à Eric Demers qui vient de se joindre au service des communications.

C'est, en quelque sorte, un retour au bercail pour Eric. Plusieurs d'entre nous le connaissent pour son travail à la FTQ-Construction de 2009 à 2011 comme responsable des communications.

Au courant des cinq dernières années, Eric a été l'attaché politique d'Alexandre Boulerice, député fédéral de Rosemont – La Petite-Patrie. Il a également dirigé ses campagnes électorales de 2011 et de 2015 et a fait partie de l'équipe de direction de plusieurs campagnes à travers le pays.

Il a aussi été président du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE-AFPC) en 2008 et 2009.

Spécialiste des nouveaux médias et des communications stratégiques, il viendra renforcir notre équipe de communications après le départ d'Atïm León dans ses nouvelles fonctions de conseiller politique.

Bienvenue chez vous, Eric ! ■

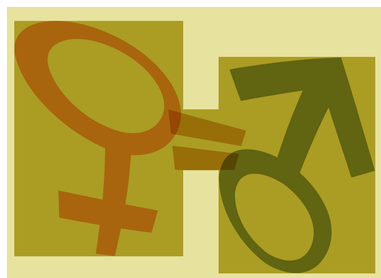

Saviez-vous que ?

La Loi sur l'équité salariale célèbre ses 20 ans cette année ! En effet, le 21 novembre 1996, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi sur l'équité salariale qui a depuis contribué à l'amélioration de la condition de vie de milliers de travailleuses. Pour avoir plus d'informations sur la Loi et les obligations qu'elle fixe pour les employeurs, consultez le site Web **parlerequitesalariale.com.** ■

Une Montérégie plus généreuse que jamais !

C'est sur le thème de la reconnaissance que se tenait, le 23 septembre dernier, la 4e édition du tournoi de golf FTQ des conseils régionaux Richelieu, Haute-Yamaska et du Suroît en Montérégie au profit de Centraide Sud-Ouest et de Centraide Richelieu-Yamaska. Une superbe journée agrémentée de soleil et d'exploits de la part de 136 golfeurs et golfeuses qui ont encore une fois fait preuve d'une générosité extraordinaire en permettant d'amasser la somme de 15 000 $.

Un message d'espoir

Pour le président du conseil régional FTQ du Suroît, Daniel Mallette, ce rendez-vous annuel est un véritable message d'espoir aux organismes communautaires de la région. *« Nous connaissons les exploits formidables que vous accomplissez avec des moyens limités. On a besoin de vous et on ne vous laissera pas tomber. C'est avec beaucoup de fierté que nous remettons aujourd'hui à Centraide les premiers 15 000 $ d'une vaste campagne qui se met en branle dans nos milieux de travail, »* explique-t-il.

Merci à Centraide

Prenant part à l'événement, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a souligné la contribution exceptionnelle de Centraide au réseau des délégués sociaux et déléguées sociales, un réseau d'entraide unique à la FTQ. *« La précarité existe partout, même dans nos milieux de travail. Pour y faire face, nous développons, en partenariat avec Centraide, des réseaux d'entraide dont les délégués sociaux et les déléguées sociales sont la pierre angulaire. Merci aux conseils régionaux d'en assumer la responsabilité et merci à Centraide de nous aider à les aider »*, affirme Daniel Boyer.

15 000 mercis et à l'année prochaine ! ■

DIANE DU TREMBLE

Des militants de la section locale 6586 des Métallos chez Arcelor Mittal qui mènent une campagne importante pour Centraide dans leur milieu de travail.

CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

Regroupons nos forces

SERGE JONQUE

Lors du 23e Congrès de la FTQ, en 1993, la centrale célèbre avec le Conseil du travail du Canada (CTC) la signature de l'entente historique de souveraineté-association qui lui donne la liberté d'action au Québec, tout en maintenant ses liens de solidarité avec la centrale canadienne.

De gauche à droite : Clément Godbout, secrétaire général de la FTQ, Bob White, président du CTC, Fernand Daoust, président de la FTQ, et Dick Martin, secrétaire trésorier du CTC. ■

CONFLITS FTQ AU 3 NOVEMBRE 2016

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
DELASTEK	GRAND-MÈRE	49	UNIFOR-1209	2015-04-01 (GRÈVE)
RÉSIDENCE 600 BOUSQUET	DRUMMONDVILLE	39	SQEES-298	2016-06-21 (GRÈVE)
RÉSIDENCE POUR AÎNÉS LEV-TOV inc.	MONTRÉAL	20	SQEES-298	2016-10-28 (GRÈVE)
SEIGNEURIE DE SALABERRY	QUÉBEC	25	SQEES-298	2016-06-21 (GRÈVE)

SUITE DE LA UNE

Une hausse marquée du salaire minimum au Québec ne causera pas de « bombe atomique »

STEPHEN LURIE - FLICKR

Voici les principales conclusions d'une récente étude le l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

Tout d'abord, le salaire minimum est resté pratiquement identique entre 1979 et 2016 en considérant l'inflation, alors que la productivité a connu une hausse de plus de 35 %. Les travailleurs et les travailleuses n'ont donc jamais profité de leurs gains en productivité, qui ont été accaparés par les entreprises.

Ensuite, contrairement à ce que martèlent les interlocuteurs patronaux, une hausse importante du salaire minimum ne serait pas une catastrophe pour les PME. Par exemple, la hausse du salaire minimum de 2008-2010 – la plus importante des quinze dernières années, soit une augmentation de 1,50 $ l'heure étalée sur 3 ans – n'a pas été pas associée à un taux inhabituel de fermetures de PME. Au contraire, moins de petites et moyennes entreprises qu'à la normale ont fermé pendant cette période.

Augmenter le salaire minimum à 15 $ l'heure n'entraînerait pas une hausse de l'inflation qui viendrait annuler les bénéfices d'une telle mesure. Établir le salaire minimum à 15 $ l'heure pourrait entraîner une augmentation des prix qui oscillerait entre 1,1 % et 2,6 % au-dessus du niveau actuel de l'inflation. Pour les personnes pleinement touchées par la hausse (qui seraient donc payées 15 $ l'heure au salaire minimum), cela représenterait une augmentation du pouvoir d'achat d'environ 35 %.

Enfin, contrairement à ce qu'affirme le professeur Pierre Fortin, une augmentation à 15 $ l'heure du salaire minimum n'aurait pas l'effet d'une bombe atomique sur l'emploi. En effet, au minimum, 98 % des travailleuses et travailleurs touchés par la mesure en bénéficieraient sans en subir de conséquences négatives, ce qui est sans compter les impacts positifs possibles sur la croissance, les revenus publics, l'investissement privé, etc. En omettant de tels effets bénéfiques, l'IRIS estime qu'entre 6 000 et 20 000 emplois seraient à risque à court terme.

Au final, il est fort probable que l'effet net sur l'emploi soit nul, voire même positif à plus long terme. Pour néanmoins éliminer toute conséquence fâcheuse à court terme, le gouvernement pourrait aisément mettre en place des politiques ciblées pour les segments à risque de la population. Bref, les avantages de hausser le salaire minimum à 15 $ l'heure dépassent de loin les risques potentiels.

Pour consulter l'étude : **iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-minimum.** ■

SUITE DE LA UNE

Projet de loi nº 53

La FTQ a salué le 5 octobre dernier le projet de loi sur les décrets de convention collective. Bien qu'il soit favorable au projet de loi, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux a tout de même fait part aux parlementaires de quelques irritants. *« Ce qui irrite, c'est que le projet de loi accorde de nouveaux pouvoirs au ministre qui peut, entre autres, modifier le contenu des décrets et s'immiscer dans la gestion des comités paritaires, qui pourtant reposent sur la concertation et le dialogue entre patrons et organisations syndicales. »*

CLÉMENT ALLARD

Jean-François Beaudry, de chez Philion Leblanc Beaudry avocats, et Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ.

Il faut savoir que la Loi sur les décrets de convention collective permet d'imposer une convention collective à un métier, à une industrie, à un commerce ou à une profession, au Québec ou dans une région donnée, et encadre 15 décrets, dont principalement les secteurs de l'entretien d'édifices publics, des services automobiles et des agents de sécurité. La loi couvre plus de 75 000 travailleurs et travailleuses et vise plus de 9 100 employeurs.

En commission parlementaire, la FTQ s'est aussi opposée à l'abolition du Décret des coiffeurs de la région de l'Outaouais alors que patrons et syndicats s'entendent pour son maintien. ■

reerplus.com

UN REER+ POUR EN FAIRE PLUS

TOUT LE CRÉDIT VOUS REVIENT

Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, **vous bénéficiez de 30 % d'économies d'impôt supplémentaires** ?

Parce que le Fonds a une mission unique : aider l'économie du Québec. En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire.

FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

FONDS de solidarité FTQ

1 800 567-FONDs (3663)

FondsFTQ

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur son site Web, auprès des responsables locaux ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / SEPTEMBRE-OCTOBRE 2016

- **SCFP** : Municipalite d'Auclair – Tous les établissements, La Capitale – Tous les établissements, Municipalité de Sainte-Barbe – Tous les établissements.
- **UNIFOR** : Produits forestier Résolu Canada inc. Produits Forestiers Mauricie S.E.C. Division opérations forestières – La Tuque, Industries T.L.T. inc. – Saint-Monique et la tente qui sert d'entreposage, 9251-2771 Québec inc. Boucherville Chrysler Dodge Jeep – Boucherville, L'Express du Midi inc. – Sainte-Catherine.
- **MÉTALLOS** : L. Vennes & Fils Inc. – Alma, Valmétal inc. – Saint-Germain-de-Grantham, Dalkotech inc. – Sherbrooke, Béton Rive-Sud (1990) inc. – Saint-Amable, Résidence du Jardin Botanique – Montréal, AerRianta International (Amérique du Nord) – Dorval, Trimax sécurité – Laval.
- **TUAC** : Rona inc. (Trois-Rivières) – Trois-Rivières, Labrador Laurentienne inc. – Nicolet, 2846-3826 Québec inc. (Toyota Desrosiers) – Rimouski, Coopérative des consommateurs de Sainte-Foy – Québec, Institut canadien de Québec – Tous les établissements et son réseau de bibliothèques, Semence Prograin inc. – Saint-Césaire, Versacold logistics services GP limited – Montréal.
- **SQEES-298** : CHSLD Age3 inc. – Toutes les installations de l'employeur situées dans la région de Montréal.
- **SEPB** : La Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, Laurentides-Lanaudière (FTQ-LL) – Tous les établissements, Groupe Archambault inc. – Montréal.
- **UES-800** : Centre de la petite enfance Les Couches...Tôt – Saint-Bernard, Controlnet services d'entretien d'immeubles – Laval, 9327-3308 Québec inc. (Quality Dorval) – Saint-Laurent, Pâtisserie Gaudet inc. – Acton Vale.
- **SPQ** : Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine – Tous les établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de Richelieu – Tous les établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Alliance Incendie des Grandes-Seigneuries – Saint-Constant – Sainte-Catherine.
- **AIEST** : Solotech inc. – Montréal.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____ Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail ( ) _____ Poste _____ Résidence ( ) _____

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

MINIMUM 15$

ENSEMBLE, EXIGEONS UN SALAIRE MINIMUM À 15 $

MINIMUM15.QUEBEC

FTQ